

# BUREAU DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION DU QUÉBEC

MONTRÉAL

## **L'industrie audiovisuelle au Québec : Se donner les moyens de réussir et de prospérer**

Mémoire présenté par le

**BUREAU DU CINÉMA ET DE LA TÉLÉVISION DU QUÉBEC  
(BCTQ)**

Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2024-2025

**2 février 2024**

## Tables des matières

<b><i>Sommaire exécutif</i></b> .....	<b>3</b>
Sommaire des mesures proposées à propos du crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou télévisuelle (CISP).....	3
Sommaire des mesures proposées à propos du crédit d'impôt pour les productions cinématographiques québécoises (CIP).....	4
Demande spécifique au secteur des effets visuels et de l'animation .....	4
<b><i>Qui sommes-nous ?</i></b> .....	<b>5</b>
<b><i>Introduction</i></b> .....	<b>6</b>
<b><i>L'écosystème québécois de l'industrie audiovisuelle</i></b> .....	<b>7</b>
Un écosystème créatif et innovant .....	7
Attractivité et rayonnement international du pôle québécois.....	7
Contribution économique de l'industrie .....	8
Employabilité.....	8
<b><i>État des lieux</i></b> .....	<b>10</b>
2023 : une année perturbatrice .....	10
Des incitatifs fiscaux de plus en plus populaires.....	10
Une industrie mal outillée pour faire face à la relance.....	12
<b><i>Vers une modernisation du crédit d'impôt en audiovisuel</i></b> .....	<b>18</b>
Bonification du CISP pour les productions de type « live action » .....	18
Coûts estimés de la bonification du crédit d'impôt.....	19
Statu quo pour les effets visuels et l'animation.....	21
Production cinématographique québécoise .....	21
<b><i>Conclusion</i></b> .....	<b>23</b>
<b><i>Bibliographie</i></b> .....	<b>24</b>

## Sommaire exécutif

Bien que le Québec se soit auparavant démarqué par un environnement d'affaires favorable pour l'industrie audiovisuelle, caractérisé notamment par des crédits d'impôt compétitifs, le Bureau du Cinéma et de la Télévision du Québec (BCTQ) constate que ce secteur est en perte de vitesse. La province produit moins d'œuvres ici et elle a perdu de son attractivité au profit d'autres juridictions, possédant maintenant des crédits d'impôt plus avantageux. Ce phénomène, jumelé à une conjoncture industrielle particulière, signifie d'une part que les entreprises de l'industrie audiovisuelle québécoise perdent des occasions d'affaires, estimées à plusieurs dizaines de millions de dollars par année, et de l'autre, que l'industrie est mal outillée pour assurer sa croissance et son développement futur.

Le gouvernement du Québec a pourtant tout intérêt à soutenir son industrie audiovisuelle, particulièrement sur les mesures fiscales concernant le crédit d'impôt pour services de production et le crédit d'impôt pour les productions cinématographiques québécoises, qui ont des impacts positifs, durables et structurants pour l'économie québécoise. Désirant être proactif pour soutenir la relance de son industrie et dans un esprit de collaboration avec le législateur, le BCTQ a rallié les parties prenantes et organisé la concertation des acteurs de l'industrie (entreprises, organismes, etc.) pour déterminer les enjeux prioritaires et formuler des recommandations, notamment au sujet de la modernisation des crédits d'impôt.

Voici les mesures préconisées par l'ensemble des parties prenantes de l'industrie audiovisuelle au terme de cette concertation :

### **Sommaire des mesures proposées à propos du crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou télévisuelle (CISP)**

1. Instaurer une bonification pour les productions de type « *live action* ».
  - a. Bonification additionnelle de 5% de base : le taux de base actuel de 20% serait admissible à une bonification pour les tournages admissibles de type « *live action* » et serait augmenté à 25% pour les dépenses admissibles.
  - b. Ajout d'une majoration de 3% additionnelle à la bonification pour les productions de type « *live action* » pour les tournages réalisés à l'extérieur de la région du « Grand Montréal » (bonification de 5% + majoration de 3% pour atteindre 8%). Le taux de crédit de base pour les projets de type « *live action* » serait donc majoré à 28% pour les dépenses réalisées hors de la région du « Grand Montréal ».
  - c. Conjointement à la bonification des taux, instauration d'un Fonds permanent pour l'amélioration de l'industrie audiovisuelle au Québec (Fonds pour les producteurs québécois). Pour obtenir la bonification mentionnée précédemment en CIS, le producteur devra verser une contribution du 0,75% des portions B+C de son budget au Québec au Fonds.
2. Mettre en place une mesure permanente afin que Revenu Québec puisse payer ou verser 50% du crédit d'impôt réclamé au moment du dépôt de la

déclaration de revenus et de procéder au versement ou paiement du 50% restant au moment de la vérification finale (présentement, 100% du crédit d'impôt est payé/versé au moment de la vérification finale).

### **Sommaire des mesures proposées à propos du crédit d'impôt pour les productions cinématographiques québécoises (CIP)**

1. Établir le plafond des dépenses admissibles pour la main-d'œuvre à 65%
2. Modifier le taux de base pour les « productions de création originale québécoise »
  - a. Augmenter le taux à 45% pour les productions admissibles à la bonification pour les productions de langue française (avec un taux effectif minimal situé à 29,25%, en considérant la mesure formulée précédemment).
  - b. Augmenter le taux à 35% pour les autres productions originales québécoises (avec un taux effectif minimal situé à 22,75%, en considérant la mesure formulée précédemment).
3. Instaurer une nouvelle bonification au taux de 8% pour les tournages réalisés à l'extérieur de la région du « Grand Montréal », applicable aux productions du type « *live action* ».
4. Hausser le taux maximal (plafond) de crédit d'impôt admissible pour prendre en compte les mesures formulées aux points 1, 2 et 3.
5. Mettre en place une mesure permanente afin que Revenu Québec puisse payer ou verser 80% du crédit d'impôt réclamé au moment du dépôt de la déclaration de revenus et de procéder au versement ou paiement du 20% restant au moment de la vérification finale (présentement, 100% du crédit d'impôt est payé/versé au moment de la vérification finale).

### **Demande spécifique au secteur des effets visuels et de l'animation**

Le BCTQ demande au gouvernement du Québec de ne pas modifier les paramètres et les modalités des différents incitatifs fiscaux disponibles pour les projets cinématographiques pouvant s'y qualifier.

## Qui sommes-nous ?

### LE BCTQ, AU CŒUR ET AU SERVICE DE L'INDUSTRIE AUDIOVISUELLE DU QUÉBEC

Le Bureau du Cinéma et de la Télévision du Québec (BCTQ) est un organisme à but non lucratif ayant pour mission de contribuer au développement et à la compétitivité du Québec comme centre de production multiécran de calibre international.

Le Bureau génère des investissements en territoire québécois en s'appuyant sur les programmes d'incitatifs fiscaux disponibles, l'expertise des membres du secteur, la diversité géographique et architecturale du territoire, la qualité de nos infrastructures et la capacité de notre industrie à exporter ses produits sur les marchés étrangers.

Le BCTQ réalise sa mission à travers deux grands axes :

#### Le développement sectoriel (Grappe audiovisuelle)

Le Bureau est un véhicule d'échange et de concertation où s'articulent des actions et initiatives concrètes visant à soutenir la croissance de tous les secteurs de l'industrie audiovisuelle. Il pilote de grands projets d'études et de consultations permettant de mesurer, d'orienter et de mieux documenter le développement de l'industrie audiovisuelle du Québec. Le présent document témoigne de cet engagement.

#### Les services aux productions (Promotion)

Le BCTQ promeut les avantages de produire au Québec. Parmi les grandes forces de notre industrie : main-d'œuvre qualifiée, diversité architecturale hors du commun, infrastructures de calibre international, environnement technique innovant et, surtout, écosystème d'effets visuels et d'animation parmi les meilleurs au monde.

Par son rôle stratégique, neutre et central, le BCTQ coordonne les échanges et la concertation des acteurs par le biais des activités de la grappe industrielle et collabore de manière intrinsèque avec une multitude d'instances publiques québécoises ainsi qu'avec l'ensemble des acteurs du milieu d'ici et d'ailleurs pour permettre le développement du secteur.

Fort de plus de 170 membres, le bureau est la référence de l'industrie audiovisuelle au Québec.

## Introduction

Bien que l'industrie audiovisuelle québécoise ait connu un développement fulgurant dans les années 2010, lui permettant d'en devenir une de calibre mondial, force est de constater qu'en 2024, l'industrie fait face à des défis majeurs venant compromettre son attractivité et sa pérennité à long terme.

Si de nombreux enjeux nécessitant une adaptation ont émergé au cours des dernières années, tels que le financement des productions originales, le manque d'infrastructures et de main-d'œuvre, l'évolution des processus de production en raison de la technologie et la compétitivité accrue des autres juridictions pour le développement de cette industrie, l'année 2023, aura été éprouvante pour une industrie québécoise déjà malmenée par une conjoncture de moins en moins favorable à sa croissance.

Les conséquences sont telles que sa capacité de profiter de la relance du secteur est désormais directement menacée. Un effondrement de ce secteur économique clé pourrait signifier la perte de milliers d'emplois, un exode de l'expertise ainsi qu'une perte d'un outil de rayonnement culturel et économique concret.

Dans ce contexte, des solutions structurantes doivent rapidement être mises en place afin de sauvegarder l'industrie audiovisuelle québécoise et lui permettre d'être en mesure de saisir les futures opportunités d'affaires, qui assureront à leur tour son développement et croissance future.

Au cours des derniers mois, le BCTQ a multiplié les actions de concertation avec les différentes parties prenantes de l'industrie dans le but d'élaborer de propositions consensuelles visant la relance du secteur audiovisuel. Au terme de ces exercices, nous croyons fermement que celle-ci passe par une modernisation des incitatifs fiscaux existants, ces derniers ayant été centraux dans le développement de l'industrie au cours des 20 dernières années ici et ailleurs dans le monde. Il s'agit d'une première dans l'histoire de l'industrie, puisque 95% des membres de l'industrie se sont concertés pour présenter les mêmes demandes prioritaires au gouvernement.

Ainsi, le présent document vise à présenter nos recommandations communes concernant cette modernisation. Il importe toutefois d'abord de brosser un portrait complet de la situation actuelle afin de bien saisir les enjeux et défis de l'industrie et de démontrer son apport durable et structurant pour l'économie du Québec. Pour ce faire, une étude économique industrielle, commandée par le BCTQ auprès de la firme AppEco, sera utilisée. Enfin, une série de propositions détaillées et chiffrées sera présentée. Nous considérons celles-ci comme étant la meilleure façon de revitaliser rapidement et efficacement notre industrie et de maximiser ses retombées positives pour l'ensemble du Québec.

C'est grâce à une collaboration entre le gouvernement du Québec et une industrie audiovisuelle concertée qu'il sera possible d'établir des actions concrètes et de se doter d'une enveloppe budgétaire conséquente permettant de saisir les occasions d'affaires et pérenniser l'industrie audiovisuelle de demain.

## **L'écosystème québécois de l'industrie audiovisuelle**

L'industrie audiovisuelle au Québec comprend 4 principaux secteurs d'activité :

- Le secteur de la production québécoise: Il regroupe les entreprises québécoises qui réalisent des productions de tous genres destinées d'abord aux consommateurs du Québec.
- Le secteur de la production internationale: Celui-ci est composé des entreprises qui offrent des services de production destinés aux entreprises étrangères désireuses de profiter de l'environnement d'affaires du Québec pour réaliser leurs tournages. Il s'agit de productions de type « prise de vue en temps réel » (*live action*).
- Le secteur des effets visuels et de l'animation: Ce dernier regroupe les entreprises spécialisées dans la production d'effets visuels utilisées dans diverses productions télévisuelles et cinématographiques ainsi que les entreprises spécialisées en animation.
- Le secteur de la post-production: Il inclut les studios et les entreprises se spécialisant dans les services de post-production (doublage, montage, étalonnage, etc., desservant tant la production québécoise qu'internationale.

### **Un écosystème créatif et innovant**

Dans les 20 dernières années, le Québec a su se positionner comme un véritable leader de l'industrie audiovisuelle grâce à un environnement d'affaires favorable et du soutien du gouvernement du Québec dans son développement.

La filière audiovisuelle a aussi pu tirer sa force d'un bassin de main-d'œuvre qualifiée dont la créativité est reconnue, rendu possible par un écosystème d'institutions académiques fort.

Enfin, le secteur bénéficie aussi de la présence et de l'effervescence des industries connexes de créativité numérique comme le jeu vidéo et l'expérientiel immersif avec lesquelles il bénéficie d'une proximité critique. Malgré cela, il demeure important de noter que leurs bassins de main-d'œuvre sont distincts l'un de l'autre, tant les spécialisations et qualifications nécessaires pour travailler dans ces industries diffèrent.

### **Attractivité et rayonnement international du pôle québécois**

Grâce à un environnement d'affaires ayant longtemps été parmi les plus favorables, le Québec a pu développer tous les atouts lui permettant un centre de production multiécran de calibre international. La province se positionne comme un leader mondial du secteur des effets visuels et de l'animation : au Canada, il est le premier pôle en effets visuels et le 2<sup>e</sup> pôle en importance en animation.

La notoriété du savoir-faire et des talents québécois n'est également plus à faire, avec des productions qui ont été diffusées et saluées dans plus de 20 marchés et

festivals d'ici et de l'international, notamment aux Oscars, au Festival de Cannes, aux International Emmy Awards, aux Golden Globes, aux VES Awards, au MIPCOM, ainsi qu'à Content London.

### **Contribution économique de l'industrie**

Pour 2022, les quatre secteurs de l'industrie audiovisuelle québécoise sont parvenus à générer 2,8 milliards de dollars en dépenses directes de production admissibles, tous les devis confondus. Plus spécifiquement, les productions originales québécoises auront représenté un milliard de dollars alors que la production de services (qui inclut ici les tournages étrangers de type « live action » ainsi que les secteurs des effets visuels et de l'animation) a représenté 1,43 milliard de dollars de dépenses directes (BCTQ, 2022).

Pour l'année fiscale 2021, il est estimé que le secteur de la production de services a généré des impacts et retombées économiques évaluées à 506,8 millions de dollars à l'échelle de la province. Il est estimé que chaque dollar d'incitatif fiscal a pu générer des retombées économiques de 5,85\$, à l'échelle du PIB national, signe qu'il s'agit d'une mesure structurante non seulement pour stimuler ce secteur d'activité, mais qui génère également des impacts positifs sur l'ensemble de l'économie québécoise (Laturaze, 2023).

### **Employabilité**

Pour la période 2021-2022, l'industrie a soutenu près de 57 000 emplois directs et indirects au Québec. On compte une variété importante de métiers et professions spécialisées dans le secteur, telles que réalisateurs, créateur en effets visuels et animation, technicien du son, maquilleurs, et bien plus.

La main-d'œuvre est traditionnellement divisée par type de production. Le tableau ci-bas illustre la distribution de la main-d'œuvre du secteur en fonction du type de production pour la période 2021-2022.

**Figure 1 – Emplois attribuables à la production cinématographique et télévisuelle, selon le secteur, pour la période 2021-2022**

<b>Secteur</b>	<b>Emplois pour la période 2021-2022</b>
<b>Production télévisuelle québécoise</b>	
Directs	12 019
Indirects	6990
Total	19 009
<b>Production cinématographique québécoise</b>	
Directs	1943
Indirects	1124
Total	3067
<b>Production étrangère et services de production</b>	
Directs	18 799
Indirects	11 009
Total	29 808
<b>Production interne</b>	
Directs	2547
Indirects	2388
Total	4936
<b>Ensemble de la production cinématographique et télévisuelle</b>	
Directs	35 308
Indirects	21 512
Total	56 820

Source : Béliveau-Paquin, G., Marceau, S., Jodoin, M. et *al.*, 2023

Le talent est au cœur de l'industrie audiovisuelle et de son succès. Le BCTQ collabore avec les associations du secteur pour répondre aux besoins de l'industrie locale et internationale, dont l'Association québécoise des techniciens de l'image et du son (AQTIS514IATSE), la Guilde Canadienne des Réalisateur - Section Québec (DGC), l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM), l'Association des artistes canadiens de la télévision et de la radio (ACTRA) et le Quebec English Language Production Council (QEPC), Synthèse Pôle Image Québec, pour l'adéquation formation-emploi ainsi qu'avec l'ensemble du réseau d'institutions scolaires et académiques (instituts, cégeps, universités...) qui offrent des programmes de formation pour les différents secteurs de l'audiovisuel.

Quant aux effets visuels et à l'animation, ce bassin de talents spécialisés se traduit par des emplois à haute valeur ajoutée, avec un salaire annuel médian de 82500 \$ et une démographie très jeune, avec un âge médian de 32 ans.

## État des lieux

### 2023 : une année perturbatrice

Comme mentionné précédemment, il est indéniable que l'industrie audiovisuelle québécoise a connu une croissance marquée dans les dernières décennies. Cependant, il importe également de noter que des défis de plus en plus grands ont commencé à faire leur apparition depuis les 4 dernières années.

Si la période pandémique et la difficulté au niveau du recrutement et de la rétention de la main-d'œuvre ont eu des conséquences néfastes, la perte de compétitivité de l'environnement d'affaires du Québec a été un obstacle majeur, empêchant une croissance aussi nette que celle observée durant les années 2010.

En effet, depuis quelques années, le crédit d'impôt pour les services de production cinématographique n'est plus compétitif face à la concurrence canadienne et internationale, ce qui fait en sorte que plusieurs productions étrangères se détournent du Québec pour effectuer leurs tournages afin de pouvoir bénéficier des avantages que les autres juridictions offrent. De 20 à 30 tournages par année, la province a vu décliner de façon importante le nombre de tournages internationaux effectués ici.

L'année 2023 aura également exacerbé des difficultés déjà bien présentes pour l'industrie audiovisuelle, qui s'est retrouvée frappée de plein fouet par la « double grève » de la *Writer's Guild of America* (WGA) et de la *Screen Actors Guild-American Federation of Television and Radio Artists* (SAG-AFTRA). Durant plusieurs mois, la grève a paralysé les grands studios (Warner's Brothers-Discovery, Paramount, Disney...) qui font, entre autres, affaires avec les entreprises de l'industrie audiovisuelle québécoise pour la production de leurs œuvres cinématographiques, tant pour leurs tournages, leur post-production que pour leurs effets visuels.

Cette conjoncture particulière aura eu des effets dévastateurs pour les secteurs de l'industrie desservant l'internationale : l'année 2023 a connu moins d'une dizaine de tournages étrangers et plusieurs entreprises ont vu leurs carnets de commandes être suspendus de telle sorte que celles-ci ont dû mettre à pied leurs employés, faute de travail. Une partie de cette main-d'œuvre s'est alors retrouvée dans une situation difficile financièrement, puisque dans ce contexte, elle n'était pas éligible à aucune prestation ou assurance. Certains ont dû changer d'employeur, changer de pays, voire quitter l'industrie audiovisuelle pour une autre, ce qui a contribué à mettre davantage de pression sur plusieurs petites et moyennes entreprises, déjà fragilisées par la pénurie de main-d'œuvre.

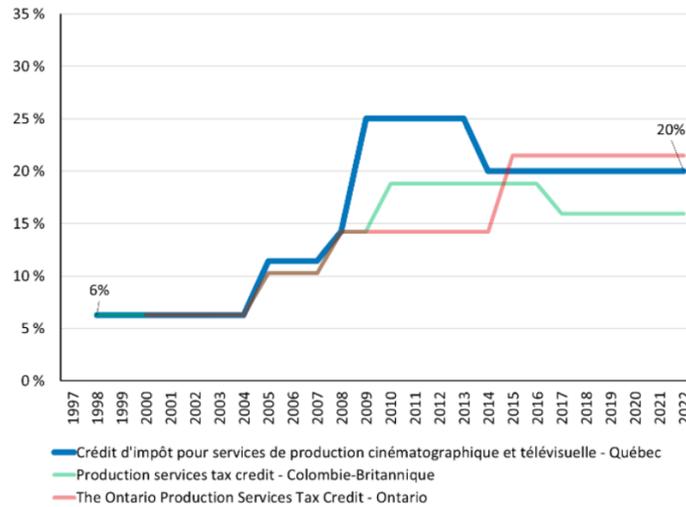
### Des incitatifs fiscaux de plus en plus populaires

L'industrie audiovisuelle québécoise, déjà durement touchée par l'impact des grèves et de la pression additionnelle sur la main-d'œuvre, doit désormais tirer son épingle du jeu dans un contexte où son environnement fiscal n'est plus compétitif par rapport aux différents incitatifs offerts par d'autres juridictions. C'est particulièrement vrai pour le secteur des services de production, qui doit désormais

se démarquer dans un environnement d'affaires international de plus en plus compétitif.

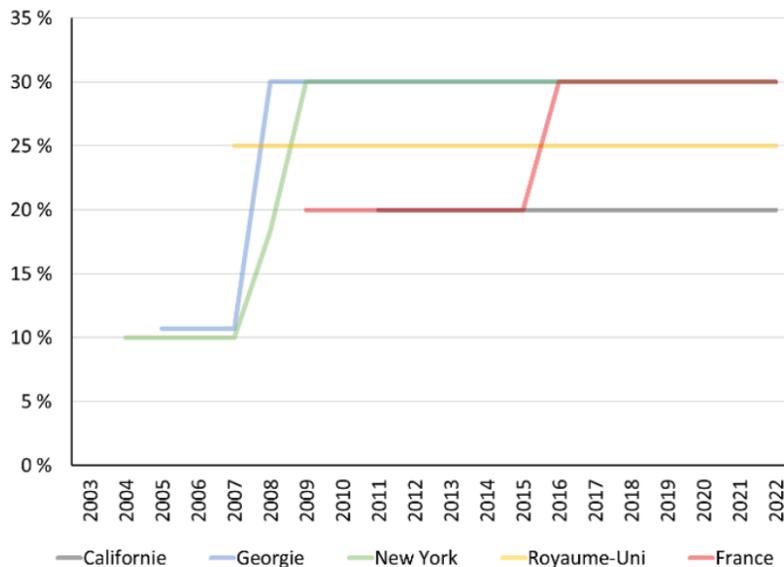
Les figure 2 et figure 3 brossent le portrait de l'évolution des taux effectifs de crédits d'impôt pour service de production (ou leur équivalent) de différentes juridictions reconnues pour leurs industries de production de services :

**Figure 2 - Évolution des taux effectifs du crédit d'impôt pour services de production de différentes juridictions à travers le Canada, de 1998 à 2022**



Source : Paradis, P.E., Denis, J.C. et Faucher, G., 2023

**Figure 3 - Évolution des taux effectifs du crédit d'impôt pour services de production de différentes juridictions à travers le monde, de 2003 à 2022**



Source : Paradis, P.E., Denis, J.C. et Faucher, G., 2023

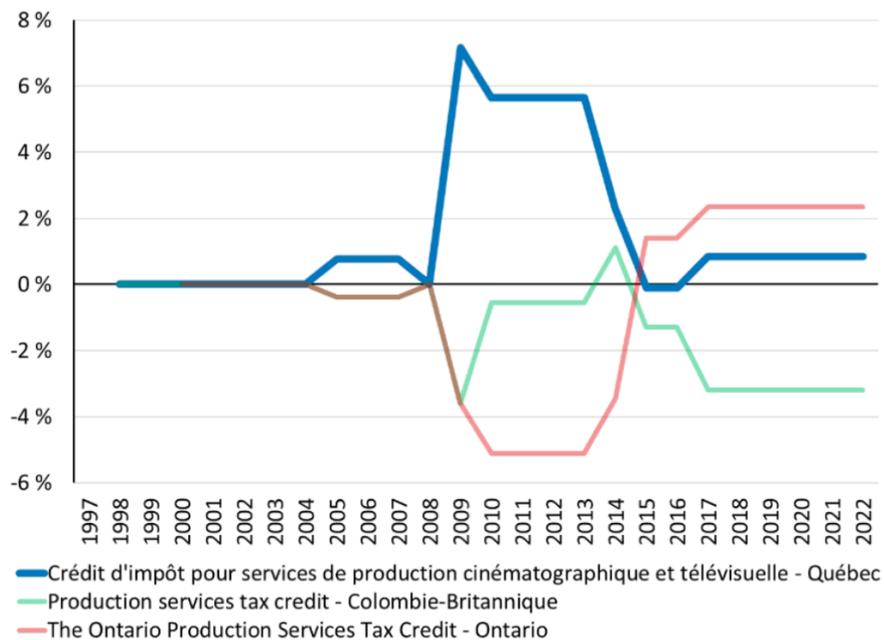
Il est possible de constater l'évolution croissante de ce genre de crédit d'impôt à travers les deux dernières décennies, signe que la valeur grandissante qu'attribuent les gouvernements à ce type de mesure en vue d'attirer des productions étrangères, lesquelles contribuent significativement au développement de leurs secteurs audiovisuels.

### Une industrie mal outillée pour faire face à la relance

Cependant, il importe d'évaluer la compétitivité du Québec face aux autres juridictions afin d'avoir une meilleure compréhension de sa diminution au fil des années. La compétitivité d'une juridiction donnée est non seulement liée à ses propres actions, mais aussi à celles des autres juridictions qui, elles aussi, adaptent ou bonifient leurs crédits en vue d'obtenir un plus grand volume d'affaires.

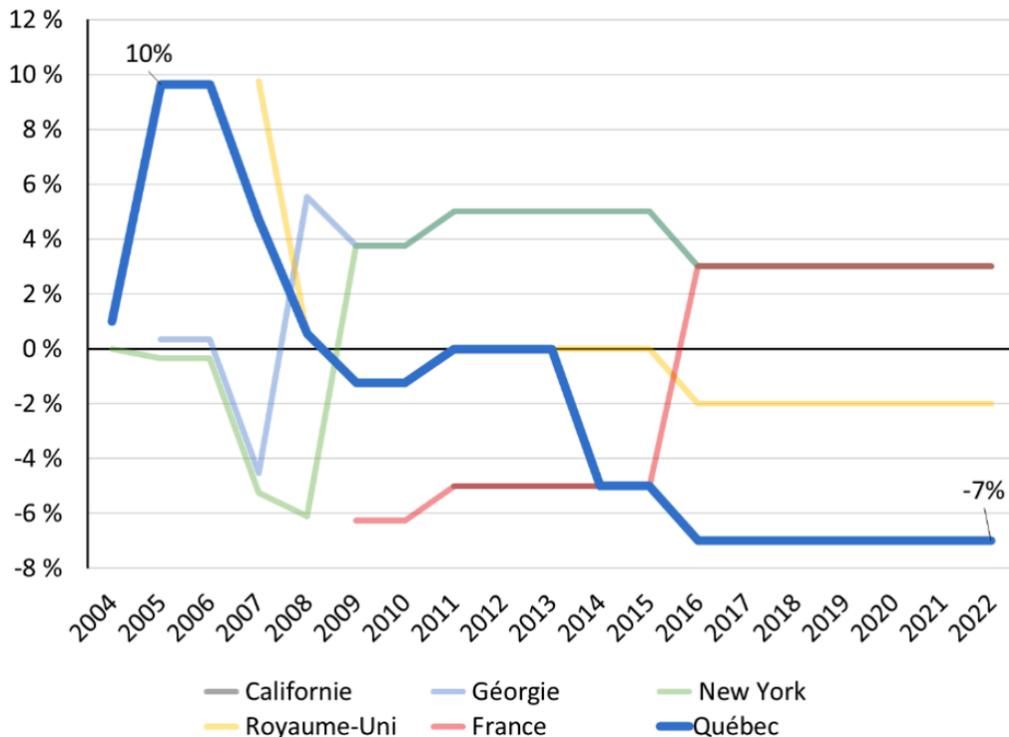
Or, l'examen des taux relatifs canadiens (calculés comme la différence entre le taux effectif de la province et la moyenne des trois taux effectifs) révèle que le Québec a perdu son avantage concurrentiel détenu durant les années 2008 à 2015 au profit de l'Ontario (Figure 4). Le Manitoba (non présenté sur les figures, mais les incitatifs sont de 45% sur les dépenses de main-d'œuvre admissible et 30% sur le reste des dépenses admissibles) est également nettement plus avantageux que le Québec. Par ailleurs, la situation s'est détériorée davantage comparativement aux autres pays du monde : outre la Californie, les quatre autres juridictions considérées offraient des taux de crédit d'impôt plus généreux qu'au Québec (Figure 5).

**Figure 4 - Évolution des taux relatifs du crédit d'impôt pour services de production de différentes juridictions au Canada, de 1998 à 2022**



Source : Paradis, P.E., Denis, J.C. et Faucher, G., 2023

**Figure 5 - Évolution des taux relatifs du crédit d'impôt pour services de production de différentes juridictions dans le monde, de 1998 à 2022**



Source : Paradis, P.E., Denis, J.C. et Faucher, G., 2023

Le taux de crédit d'impôt n'est pas le seul facteur contributif à la vitalité d'une industrie audiovisuelle (d'autres facteurs possibles sont le coût et la qualité de la main-d'œuvre, les paramètres des incitatifs fiscaux concernant le plafond de dépenses admissibles et le taux de change) mais il en demeure l'un des principaux. À conditions égales, le choix d'une juridiction sur une autre pour effectuer une activité de production de service est influencé par les coûts de production.

Étant donné la nature très compétitive de l'industrie, le Québec, avec un crédit d'impôt pour services de production plus faible que ce que d'autres juridictions offrent désormais, se retrouve donc dans une position désavantageuse et se voit à risque de ne plus être considéré comme un endroit attractif aux yeux des productions étrangères.

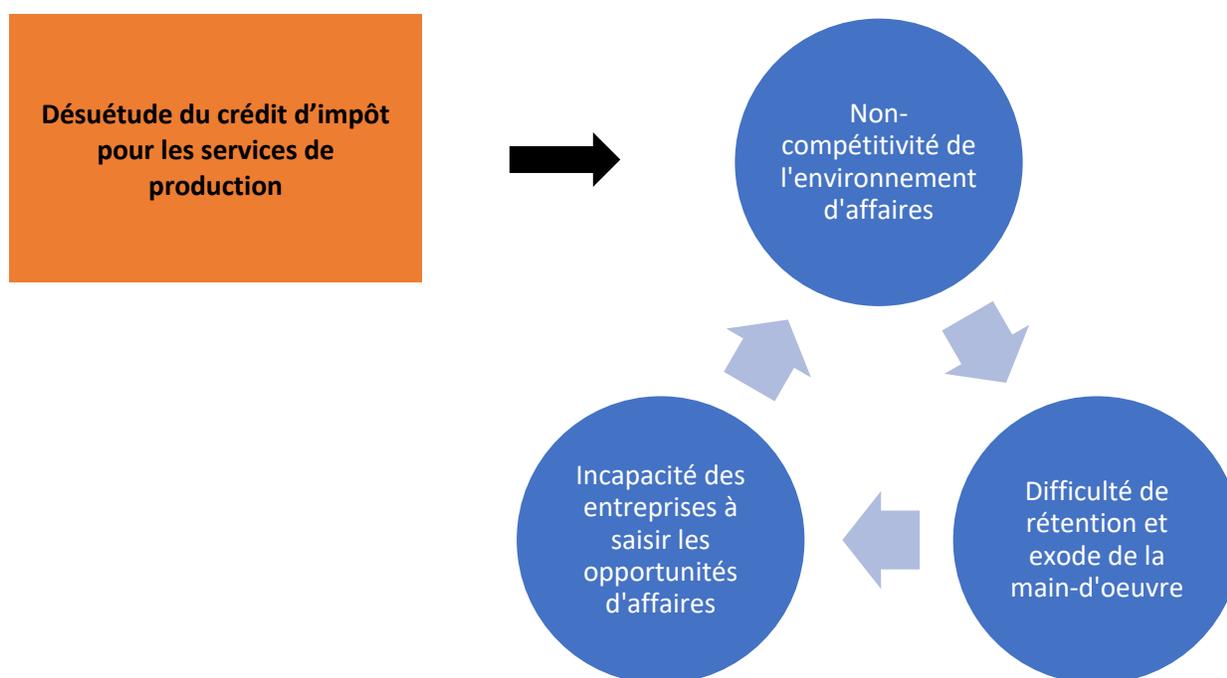
Ce constat est particulièrement inquiétant dans la dynamique actuelle, où une « relance » de l'industrie cinématographique est attendue avec la fin de la double-grève ayant touché l'industrie cinématographique américaine et les principaux studios de production. La compétition accrue dans l'industrie des services de

production et une certaine « désuétude » de l'incitatif fiscal québécois fait en sorte que les entreprises locales auront de la difficulté à se démarquer auprès des productions étrangères, qui, rationnellement, prioriseront les juridictions où les coûts de production sont les plus bas. En d'autres termes, les entreprises œuvrant dans la production de service sont à risque de rater davantage d'occasions d'affaires et de ne pas tirer le plein potentiel de cette relance.

La diminution du volume de production annuel ayant pour cause la désuétude des crédits d'impôt entraîne donc des conséquences néfastes sur la compétitivité de l'environnement d'affaires et sur la main-d'œuvre, vouée à chercher de meilleures opportunités, ici comme ailleurs, comme observé durant les mois de grève.

La relation entre ces différents phénomènes peut être illustrée grâce au schéma suivant :

**Figure 6 – Relation entre la désuétude du crédit d'impôt pour services de production, la compétitivité de l'industrie audiovisuelle québécoise et l'impact sur la main-d'œuvre**



Afin de permettre aux entreprises québécoises de bien profiter de la relance et de permettre à l'industrie audiovisuelle de saisir le maximum d'opportunités, il est de notre avis que le gouvernement du Québec doit procéder rapidement à une mise à jour du crédit d'impôt pour les services de production cinématographique et télévisuelle.

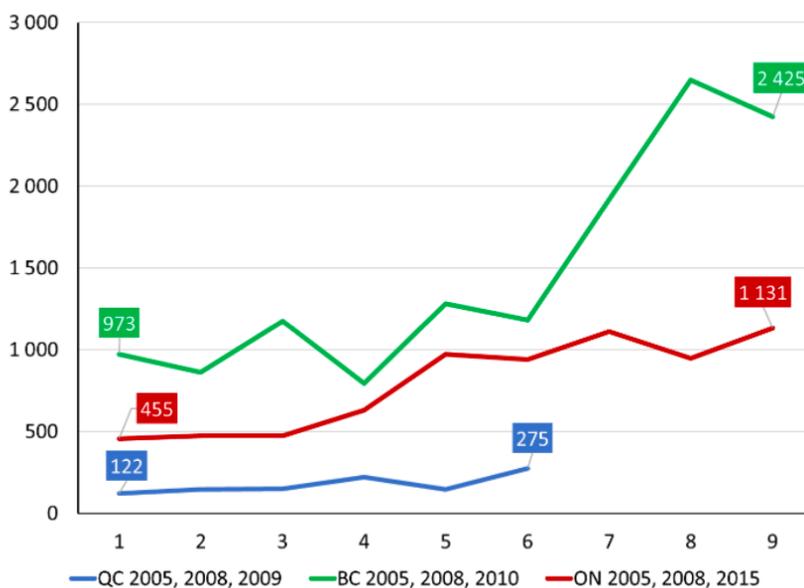
## Un incitatif structurant et bénéfique pour l'économie du Québec

Formuler les propositions adéquates pour moderniser le crédit d'impôt pour service de production cinématographique ou télévisuel (CISP) exige de bien connaître sa portée et ses effets sur l'économie du Québec. Dans cet esprit, le BCTQ a mandaté la firme spécialisée dans la production d'analyse économique stratégique *AppEco* afin de broser un portrait clair et actuel du CISP et de sa contribution pour l'industrie audiovisuelle québécoise.

Cette étude utilise une méthodologie multifacette : elle comprend une analyse rétrospective et statistique des mesures fiscales d'ici et d'ailleurs, de la compétitivité fiscale du Québec et des effets qui en découlent ; une analyse statistique de l'impact de possibles modifications fiscales du CISP sur l'attraction de productions étrangères ; et une consultation auprès des membres du BCTQ, en vue d'obtenir leurs perspectives sur l'importance du CISP et les risques liés à d'éventuelles modifications de cette aide fiscale.

L'étude démontre que les taux nominaux et effectifs des CISP ont augmenté de façon marquée au Canada et à l'international (voir Figure 2 et Figure 3), et qu'il existe une corrélation positive entre cette hausse et l'augmentation du volume de production. (Figure 7).

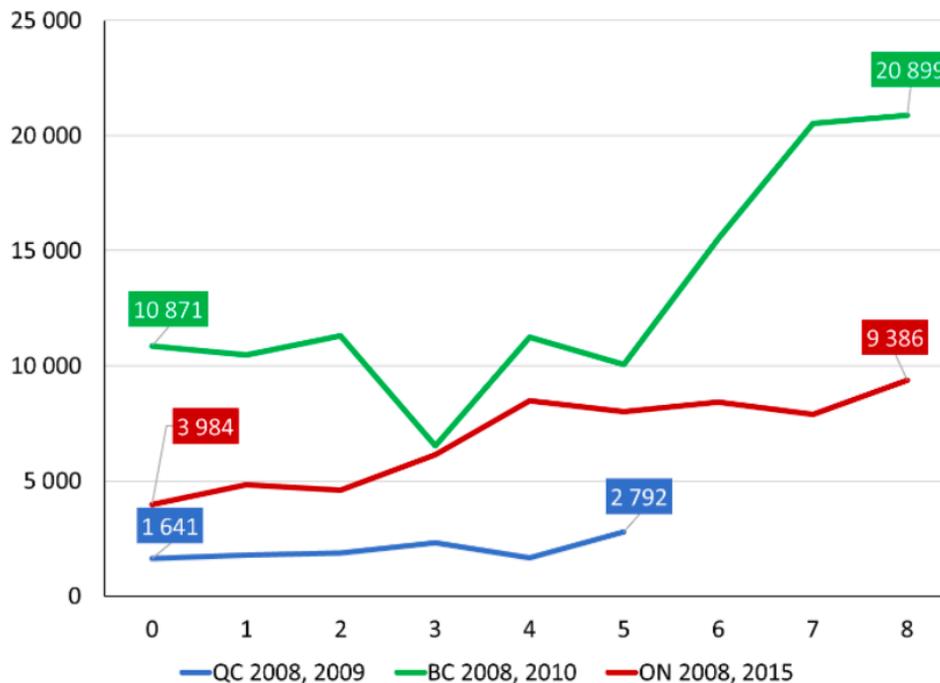
**Figure 7 – Corrélation entre la hausse du crédit d'impôt pour services de production et le volume de production entre différentes juridictions canadienne**



Source : Paradis, P.E., Denis, J.C. et Faucher, G., 2023

De même, il est démontré qu'une hausse du CISP a eu un effet positif sur le taux d'emploi dans l'industrie, comme le démontre la Figure 8 :

**Figure 8 – Progression du taux d'emploi par juridiction, en fonction de la hausse du CISP**



Source : Paradis, P.E., Denis, J.C. et Faucher, G., 2023

Selon l'analyse, le fait que l'on ne constate pas de hausse marquée entre les années illustrées est dû au fait que les producteurs étrangers souhaitent valider la viabilité de l'environnement d'affaires et les coûts de production inhérents : il doit être caractérisé par un environnement économique stable et prévisible. Par conséquent, la stabilité et la prévisibilité du CISP sont des aspects tout aussi importants que son taux (%) et la qualité de la main-d'œuvre et des installations québécoises. En somme, l'étude suggère que des crédits d'impôt élevés ont entraîné des répercussions positives, structurantes et durables (les retombées sont bénéfiques sur plusieurs années), autant sur le volume de production, la contribution de l'industrie sur le PIB et l'emploi.

Enfin, une analyse comparative des juridictions ayant fait des modifications sur leur crédit d'impôt démontre que les effets structurants ne sont pas une conjoncture particulière au Québec, mais qu'elles ont un effet positif et bénéfique sur les régions ayant adopté ce genre de politique. En effet, il est possible de constater que certaines régions ayant réduit leurs avantages fiscaux pour la production de service ont fait marche arrière, et que ce changement de politique s'est traduit par des hausses sur la contribution économique de leurs industries audiovisuelles (Figure 9).

**Figure 9 - Juridictions ayant modifié leur crédit d'impôt pour services de production et les impacts observés**

	Floride	Nouvelle-Écosse	Californie 1	Californie 2
Contexte	2014 : fin de l'incitatif fiscal, car fonds épuisés 2 ans plus tôt que prévu	2015 : CI aboli, alors parmi les plus généreux au pays	2009 : introduction du Film and Production Tax Credit (FPTC), budget 100 M\$US en loterie	2015 et 2018 : expansion du FPTC, 330 M\$US, n'est plus une loterie.
Impact court terme	90 k emplois, 2,3 G\$ en salaires et 7,2 G\$ en PIB. Suivant le retrait, des douzaines de projets se retirent.	2014 : contribution au PIB estimée à 180 M\$ et 1600 emplois directs. 2015 : industrie divisée en deux.	Stabilisation de l'emploi qui chutait de 10 % par an auparavant	Emploi : +16 % de 2016 à 2017, puis baisse de 10 %
Impact long terme	Auparavant top-3, la Floride n'est plus dans le top 20. Discussions en cours pour réintroduire.	Renversement de la décision et réintroduction d'un nouveau fonds. Contribution à l'économie : 181 M\$ en 2021-22, rebond significatif	Stabilisation de l'emploi et, vers 2012, nouvelle hausse. Plusieurs facteurs en jeu, impact direct difficile à établir.	Après des variations, deux années post-COVID-19, l'emploi atteint un sommet. Impact direct incertain de Phase 2.

Source : Paradis, P.E., Denis, J.C. et Faucher, G., 2023

À la lumière de tous ces éléments, il est possible de tirer les conclusions suivantes:

- Le Québec n'est plus compétitif par rapport à d'autres juridictions. Plusieurs productions étrangères de grande envergure ont choisi de tourner ailleurs qu'au Québec, ce qui représente des dizaines de millions de dollars de retombées économiques perdues. Par conséquent, toute baisse du CISP permettrait de dégager des économies modestes et à courte vue pour le gouvernement comparativement aux coûts beaucoup plus importants et durables qu'elle imposerait à l'ensemble de la société québécoise.
- L'industrie de services de production a un caractère immatériel, qui rend plus facile sa délocalisation. Lorsque l'on combine ce facteur avec la grande mobilité de la main-d'œuvre observée, il existe un réel risque que certaines entreprises décident de s'établir hors de la province afin de mitiger ce « risque fiscal ».
- Un tel scénario constituerait inévitablement un recul de la réputation mondiale du Québec, inversant alors des décennies de travail de promotion des industries audiovisuelles d'ici auprès des joueurs internationaux.

## **Vers une modernisation du crédit d'impôt en audiovisuel**

Dans les derniers mois, le BCTQ est parvenu à réunir les acteurs de l'industrie audiovisuelle québécoise afin de se concerter sur une série de mesures à promouvoir ayant pour objectif d'apporter des solutions concrètes et durables aux enjeux de l'industrie. Il s'agit d'une première pour cette industrie, qui a la particularité d'être constituée de quatre secteurs d'activité distincts ayant chacun leurs besoins spécifiques.

Au terme de cet exercice, et à la lumière des constats établis dans le document concernant la compétitivité déclinante du secteur de la production de services, le BCTQ soutient que des mesures doivent rapidement être mises en œuvre afin d'éviter un recul encore plus marqué pour celui-ci.

Ainsi, le BCTQ demande au gouvernement du Québec de procéder à une modernisation du crédit d'impôt pour les services de production cinématographique et télévisuelle selon les paramètres suivants :

1. Instaurer une bonification pour les productions de type « *live action* » :
  - a. Bonification additionnelle de 5% de base : le taux de base actuel de 20% serait admissible à une bonification pour les tournages admissibles de type « *live action* » et serait augmenté à 25% pour les dépenses admissibles.
  - b. Ajout d'une majoration de 3% additionnelle à la bonification pour les productions de type « *live action* » pour les tournages réalisés à l'extérieur de la région du « Grand Montréal » (bonification de 5% + majoration de 3% pour atteindre 8%). Le taux de crédit de base pour les projets de type « *live action* » serait donc majoré à 28% pour les dépenses réalisées hors de la région du « Grand Montréal ».
  - c. Conjointement à la bonification des taux, instauration d'un Fonds permanent pour l'amélioration de l'industrie audiovisuelle au Québec (Fonds pour les producteurs québécois). Pour obtenir la bonification mentionnée précédemment en CIS, le producteur devra verser une contribution du 0,75% des portions B+C de son budget au Québec au Fonds.
2. Mettre en place une mesure permanente afin que Revenu Québec puisse payer ou verser 50% du crédit d'impôt réclamé au moment du dépôt de la déclaration de revenus et de procéder au versement ou paiement du 50% restant au moment de la vérification finale (présentement, 100% du crédit d'impôt est payé/versé au moment de la vérification finale).

### **Bonification du CISP pour les productions de type « *live action* »**

Comme souligné précédemment, les objectifs de cette bonification visent à doter le crédit d'impôt pour service de production d'une bonification afin de lui permettre d'être compétitif et de rétablir l'attrait de l'écosystème québécois pour les productions de type « *live action* ». Cette bonification aurait également pour effet de consolider l'ensemble de l'industrie, malmené par la conjoncture industrielle actuelle.

Il importe de faire quelques précisions concernant la bonification proposée :

- La bonification de 5% s'appliquerait sur les dépenses admissibles au taux de base pour les productions « live action » tournées dans le grand Montréal (pour les dépenses qui ne sont pas déjà bonifiées pour les effets visuels et/ou l'animation).
- Une bonification de 3% supplémentaire (8% au total) s'appliquerait sur les tournages effectués « hors du Grand Montréal » (pour les dépenses qui ne sont pas déjà bonifiées pour les effets visuels et/ou l'animation).
  - La zone du « Grand Montréal » est définie comme le territoire situé à moins de 25 kilomètres, par le chemin carrossable le plus court, dont le point de départ se trouve à être la station de métro Papineau. Cette définition est celle présentement utilisée dans la législation en vigueur.
  - Les producteurs admissibles qui tournent en partie ou en totalité une production à l'extérieur de la zone « Grand Montréal » pourraient accéder à une bonification totale de 8% (le 5% de bonification + 3% pour la bonification « hors Grand Montréal ») pour les dépenses spécifiques réalisées hors du « Grand Montréal ».
    - Les dépenses admissibles feraient alors l'objet d'une identification ou d'une préqualification spécifique dans le budget de production lors du dépôt du dossier auprès de la SODEC.
- La bonification proposée pour les deux types de tournages mentionnée ci-dessus exclut spécifiquement toutes les dépenses d'animation et d'effets spéciaux ainsi que certaines dépenses spécifiques, comme les dépenses de postproduction et les dépenses de tournage en studios « dédiés ».

### **Coûts estimés de la bonification du crédit d'impôt**

Il est possible d'estimer de façon réaliste les coûts de la bonification proposée en procédant à une analyse des informations et statistiques recueillies par la SODEC des projets s'étant qualifiés pour les années 2021, 2022 et 2023. Ces données récentes permettent de calculer avec précision le coût d'une éventuelle bonification.

Le devis total des dépenses de production pour les tournages de type « live action » représentait 38% et 22% de l'ensemble des devis au Québec, toutes productions confondues. La figure 10 fait état des sommes exactes que représentent les devis totaux et les devis associés au projet de « live action ».

**Figure 10 – Proportions des devis des projets « live action » réalisés au Québec pour les années 2021 à 2023**

Années financières	Total des devis au Québec pour toutes les productions	Devis total au Québec pour les projets de « live action » uniquement	Pourcentage des budgets « live action » vs. Total des devis de productions au Québec
2021-2022	1 442 374 500 \$	552 492 000 \$	38%
2022-2023	1 655 264 717 \$	363 346 538 \$	22%

Source : Laturaze, 2023

En analysant l'ensemble des dépenses admissibles des projets de type « live action » pour ces années (13 projets pour la période 2021-2022, 24 projets pour la période 2022-2023), il est alors possible de calculer le « coût fiscal » du crédit d'impôt de production de service pour chacune de celles-ci et de quantifier la bonification de 5% recommandée par le BCTQ (Figure 11). Il est alors possible de faire une moyenne de ces deux périodes, ce qui résulte en une estimation des coûts de la bonification (Figure 12).

**Figure 11 – Sommaire des coûts fiscaux pour les projets de type « live action » et aperçu des coûts la bonification proposée de 5%**

Total 2021-2022	Devis total	Devis Québec	M/O admissible	M/O admissible - avec VFX	M/O admissible - sans VFX	Coûts des biens admissibles	Total
<b>Analyse sommaire</b>	719 685 987 \$	552 492 000 \$	235 195 398 \$	112 119 047 \$	123 076 351 \$	178 660 360 \$	
<b>Bonification de 5%</b>					6 153 817,55 \$	8 933 018 \$	15 086 835,55\$

Total 2022-2023	Devis total	Devis Québec	M/O admissible	M/O admissible - avec VFX	M/O admissible - sans VFX	Coûts des biens admissibles	Total
<b>Analyse sommaire</b>	454 865 800 \$	363 346 538 \$	166 417 218 \$	28 695 716 \$	137 721 502 \$	125 167 574 \$	
<b>Bonification de 5%</b>					6 886 075,10 \$	6 258 378,70 \$	13 144 453,80\$

Source : Laturaze, 2023

**Figure 12 – Moyenne du coût fiscal de la bonification du crédit d'impôt pour les services de production pour les projets de type « live action » en fonction des données pour la période de 2021 à 2023**

<b>Moyenne 2021-2023 : coût de la bonification de 5% pour les projets « live action »</b>	14 115 644 \$
<b>Coût estimé de la bonification régionale (3%)</b>	1 800 000 \$

Source : Laturaze, 2023

Cette estimation des coûts permet de réaliser que la bonification suggérée représente environ 1% de l'ensemble des devis totaux déposés annuellement en crédit d'impôt pour services de production au Québec.

Par ailleurs, les estimations suggèrent que le montant estimatif d'une éventuelle contribution au Fonds pour les producteurs québécois de 0,75% (mentionnée à la section précédente, se chiffrerait à 2 232 356\$, soit un peu moins de 0,5% de la moyenne totale des devis au Québec en crédit d'impôt pour services de production au Québec.

Enfin, il est important de remettre ces données en perspective et de réitérer la contribution économique de ce crédit d'impôt : pour l'année fiscale 2021, la production de services a généré des impacts et retombées économiques évaluées à 506,8 millions de dollars à l'échelle de la province. Chaque dollar d'incitatif fiscal a pu générer des retombées économiques de 5,85\$, à l'échelle du PIB national.

### **Statu quo pour les effets visuels et l'animation**

Pour le secteur des effets visuels et de l'animation, le BCTQ demande au gouvernement du Québec de ne pas modifier les paramètres et les modalités des différents incitatifs fiscaux disponibles pour les projets cinématographiques pouvant s'y qualifier. Garder le statu quo pour ces deux secteurs ferait en sorte de ne pas affaiblir l'attrait de ces deux secteurs locaux pour les productions cinématographiques souhaitant faire affaire avec les différentes entreprises québécoises spécialisées dans ces domaines.

Dans cette logique, le BCTQ demande également au gouvernement du Québec d'envoyer un signal clair que ces incitatifs fiscaux sont là pour demeurer et qu'ils contribuent au rayonnement des secteurs de l'animation et des effets visuels québécois dans l'industrie mondiale.

### **Production cinématographique québécoise**

Le BCTQ réitère également son appui à certaines demandes applicables pour l'industrie de la production locale. Il s'agit aussi d'une série de bonifications des incitatifs fiscaux existants. Celles-ci s'énumèrent comme suit :

#### **Sommaire des mesures proposées à propos du crédit d'impôt pour les productions cinématographiques québécoises (CIP)**

6. Établir le plafond des dépenses admissibles pour la main-d'œuvre à 65%.
7. Modifier le taux de base pour les « productions de création originale québécoise ».
  - a. Augmenter le taux à 45% pour les productions admissibles à la bonification pour les productions de langue française (avec un taux

effectif minimal situé à 29,25%, en considérant la mesure formulée précédemment).

- b. Augmenter le taux à 35% pour les autres productions originales québécoises (avec un taux effectif minimal situé à 22,75%, en considérant la mesure formulée précédemment).
8. Instaurer une nouvelle bonification au taux de 8% pour les tournages réalisés à l'extérieur de la région du « Grand Montréal », applicable aux productions du type « *live action* ».
  9. Hausser le taux maximal (plafond) de crédit d'impôt admissible pour prendre en compte les mesures formulées aux points 1, 2 et 3.
  10. Mettre en place une mesure permanente afin que Revenu Québec puisse payer ou verser 80% du crédit d'impôt réclamé au moment du dépôt de la déclaration de revenus et de procéder au versement ou paiement du 20% restant au moment de la vérification finale (présentement, 100% du crédit d'impôt est payé/versé au moment de la vérification finale).

## **Conclusion**

Pour conclure, le BCTQ invite le gouvernement à agir rapidement concernant ses recommandations en lien avec le crédit d'impôt pour services de production cinématographique et télévisuelle et le crédit d'impôt pour les productions cinématographiques québécoises. Rappelons que celles-ci résultent d'une concertation avec plus de 95% des membres de l'industrie audiovisuelle québécoise.

Les bonifications suggérées dans le mémoire permettront à l'industrie de retrouver rapidement un niveau de compétitivité avec les autres juridictions possédant ce même genre d'incitatif fiscal, ce qui devrait stimuler les dépenses dans le secteur de la production et permettre aux entreprises québécoises d'être mieux positionnées pour saisir les occasions d'affaires ainsi que de profiter de tout le potentiel de la relance de l'industrie cinématographique mondiale.

En donnant suite aux recommandations du BCTQ, le gouvernement du Québec pourra compter sur une industrie de calibre mondial et se positionner comme un chef de file dans ce domaine. Ces engagements permettront ainsi de consolider l'attractivité ainsi que de favoriser la croissance et la pérennité de ce pôle stratégique québécois.

## Bibliographie

Béliveau-Paquin, G., Marceau, S., Jodoin, M. et *al.* (2023). Profil de l'industrie audiovisuelle au Québec – Édition 2023. Institut de la statistique du Québec. <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/profil-industrie-audiovisuelle-quebec-edition-2023.pdf>

Laturaze, A. (2023). Recommandations concertées de l'industrie de la production audiovisuelle

Paradis, P.E., Denis, J.C. et Faucher, G. (2023). Analyses économiques des effets structurants du crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou télévisuelle (« CISP ») du Québec. AppEco.

Résultats économiques 2022. (2023). Bureau du Cinéma et de la Télévision du Québec. [https://www.bctq.ca/wp-content/uploads/2023/01/BCTQ-Statistiques-industrielles-2022\\_-230130-FR.pdf](https://www.bctq.ca/wp-content/uploads/2023/01/BCTQ-Statistiques-industrielles-2022_-230130-FR.pdf)